

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : C.P.I.E de Meuse

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 14 Rue Chaude

Commune Banzy

Code postal 55160

Nature des activités : éducation à l'environnement, au développement durable
et à l'écologie ; suivi scientifique et biodiversité

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Crex crex</u> <u>Rôle des Genêts</u>	<u>20</u>	<u>oiseau nocturne des prairies alluviales,</u> <u>mâles et femelles concernés par l'étude</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input checked="" type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : L'étude vise à améliorer la protection du Rôle des Genêts

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser : tests réalisés sur une coille d'élevage
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : utilisation d'un drone
le bruit du drone est susceptible de déranger l'oiseau

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Master en écologie (BTS APN)
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Juin et juillet
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

* Régions administratives : Lorraine
Départements : 55
Cantons :
Communes : Stenay - Mauzy

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 - Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : compte rendu sous forme d'article scientifique

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bonzee
le 07.10.2019
Votre signature

CPIE DE MEUSE

14 rue Chaude
55160 Bonzee

Tel : 03.29.87.36.65

Mail : administration@cpie-meuse.fr

C. Quelle est la finalité de l'opération ?

La population du Râle des Genêts connaît un déclin majeur en France depuis les années 80, avec une population passant de 1900 mâles chanteurs en 1984 à seulement 139 individus en 2018. Malgré des plans de sauvegarde mise en place, les effectifs continuent de descendre de façon alarmante. Les Mesures Agri-Environnementales ne parviennent pas à convaincre tous les agriculteurs, et tous ne peuvent pas contractualiser leurs parcelles en faveur de la protection du Râle avec notamment la mise en place d'une fauche plus tardive. Ainsi, pour tenter d'enrayer ce problème, le CPIE de Meuse s'est porté volontaire pour initier l'étude de nouvelles techniques de suivi qui pourraient permettre d'améliorer la protection de cette espèce.

En effet, lors des comptages nocturnes, seuls les mâles peuvent être dénombrés grâce à leur chant typique qui leur a valu leur nom scientifique « *Crex crex* ». C'est donc uniquement grâce au chant du mâle que la présence de l'espèce est avérée sur une parcelle, ce qui permet par la suite de contractualiser avec l'agriculteur des prairies ou de mettre en place de mesures d'urgence.

Pour améliorer le suivi de cette espèce, le CPIE souhaite poser des enregistreurs audio sur les chemins, en bordure de parcelle, dans le secteur des prairies alluviales de Stenay-Mouzay, pour repérer les périodes de « silence » du mâle, signe qu'il se trouve à proximité d'une femelle pour l'accouplement. Un télépilote de drone professionnel disposant d'une caméra thermique à bord pourrait alors venir sur place pour voler au-dessus des prairies afin de localiser les individus. Volant entre 10 - 50 m au-dessus du sol, cette nouvelle technique de suivi ne nécessite pas de manipulation sur l'espèce, ce qui lui évite un stress, et ne demande aucune intrusion dans la parcelle, ce qui évite par la même occasion toute destruction de son habitat.

Cette technique, si elle réussit, pourrait ainsi permettre de localiser les femelles et leur nid. Une protection des nids plus efficace (comme une bande refuge mieux ciblée) permettra d'amener plus de poussin à l'âge de l'envol, ce qui leur permettra de fuir devant la faucheuse plus facilement. Cela permettrait également de réduire les contraintes de surface pour les agriculteurs et donc d'obtenir plus de contractualisation en Mesure Agri-Environnementale.